



EN DIRECT DU
Comité
Social
et Economique

CSE ordinaire du 26 aout 2021

Point sur la situation sanitaire :

Le Plan sanitaire est prorogé jusqu'au 15 Novembre. Maintien d'ici là d'une présence physique de 3 jours par semaine sur site pour un temps plein. Une nouvelle note RH nationale (n°15) est sur le point de sortir.

Elargissement du Passe sanitaire : il est nécessaire pour se rendre en formation si transport en commun et si restauration extérieure : si l'agent a besoin d'un test : 30 mn seront données sur le temps de travail.

Visite en entreprise : la direction préconise de contacter les entreprises au préalable pour savoir si le passe sanitaire est nécessaire.

Les personnes vulnérables à compter du 15 septembre (en attente nouveau décret) télé travaillent en priorité. Si le télétravail n'est pas possible, l'ABAP sera uniquement réservé aux cas graves d'impossibilité de vaccination ou de déficit d'immunité.

Contrôle des psychologues du travail : si l'obligation vaccinale se confirme(en attente d'une réponse de la DGEFP), la mise en œuvre sera progressive jusqu'au 14 septembre. A partir de cette date le test négatif sera accepté si au moins une dose vaccinale a été faite. **Le passe sanitaire sera contrôlé en agence via l'application « tous anti Covid »** pour bénéficier d'une attestation (si les psychologues ne souhaitent pas passer par le responsable, ils peuvent passer par le médecin du travail). Si absence de vaccination : interdiction de continuer son emploi. **Avant la suspension du contrat de travail, la Direction s'engage à analyser au cas par cas pour envisager des possibilités.**

Le SNU rappelle le maintien, en agence comme en structure, de la nécessité du maintien des gestes barrières pour toutes et tous. Un rappel sera effectué.

Expérimentation Télétravail :

L'accord télétravail national signé comporte deux parties : une « standard » plus une « expérimentation » qui prévoit la mise en œuvre de modalités différentes. 90 agences seront incluses nationalement, **dont 8 agences en Occitanie (dont 3 avec un fort taux de DE en ZRR). 80 % du personnel de l'agence doit être volontaire pour que l'agence entre dans le dispositif d'une durée prévisible de 15 mois**, incluant le temps d'analyse et de bilan. Plusieurs scénarios pourront être testés : par exemple, adapter le rythme du TTW à la saisonnalité particulière d'une agence, des semaines sans TTW pour favoriser le travail en équipe, ou encore des périodes d'auto-planification des agents (compte tenu d'un nombre de jour maximum de TTW possible sur une période donnée). Au final, c'est toujours l'efficacité opérationnelle qui reste l'objectif, et l'évaluation du coaching des équipes. Pour **le SNU, il s'agit encore de tester la limite de l'adaptation des agents à la nécessité de service.** Nous rappelons que, même dans une agence volontaire retenue, **il est possible pour les agents soit de choisir de continuer à bénéficier du TTW « standard » plutôt que de suivre l'expérimentation de l'agence**, soit dans un délai de deux mois après le démarrage de l'expérimentation, à demander à quitter celle-ci pour revenir à la modalité « standard ». Des smartphones devraient équiper les agents dans l'expérimentation.

Les agences volontaires doivent se manifester avant le 15 octobre, pour un retour de décision au 31 octobre et un démarrage de l'expérimentation en Janvier.

Seconde vague de renforts AIJ/EIJ :

36 portefeuilles supplémentaires vont être créés en septembre. 80 CDD remplacements sont prévus jusqu'au 31 décembre 2022.

Changement d'horaires de travail :

A la suite de la signature de l'accord local OATT Occitanie, il est prévu un **changement d'horaires d'ouverture des agences et des plateformes** (lundi à mercredi 08h30/16h30, Jeudi 08h30/12h30, Vendredi 08h30/15h30) au 01 Janvier ou au 01 Mars 2022. Le Directeur Régional souhaite visiter les agences pour communiquer sur le sujet.

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifsu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie



EN DIRECT DU Comité Social et Economique

Versement de la prime NAO pour les agents de droit public :

Enfin cette prime va être versée, avec 8 mois de retard par rapport aux agents de droit privé. **Le SNU** a déjà signalé à plusieurs reprises le manque de respect des agents publics.

Promotion au choix et sur titre des agents de droit publics :

Jusqu-là

Le système de promotion individuelle était géré une fois l'an via la CPLU Opérations de carrières sur avancements accélérés et accès à la carrière exceptionnelle (au moment de la campagne promotion de droit privé).

Les souhaits d'évolution professionnelle étaient gérés par des sélections internes spécifiques à des filières (liste de lauréats).

Maintenant

La campagne de promotion par **avancement accélérés /carrière exceptionnelle** continue d'exister en fin d'année, même si la CPLU n'est plus compétente.

Nouveautés

- La grille de classification permet un **changement de niveau** dans la même catégorie sur proposition managériale (permet d'accéder à d'autres emplois du référentiel et élargi la grille indiciaire) : **Quotas région Occitanie** : Niveau 2.1 vers 2.2 : 6 (pour 212 proposables) Niveau 2.2 vers 2.3 : 3 (pour 86 proposables) Niveau 3.1 vers 3.2 : 2 (pour 20 proposables).
- La grille de classification permet un **changement de catégorie** « au choix de l'Etablissement », mais reste exceptionnel avec très peu de quotas (8 nationalement pour 2021).
- Une sélection interne spécifique **sur titre** est créée, pour l'instant ouverte aux psychologues du travail.

Modification

- Le changement de catégorie par **sélection interne** est à présent inter-filière : tous les postes de la catégorie sont accessibles (sauf ceux sur titre)

Consultation sur la politique sociale 2019 :

Le SNU constate une **baisse du personnel entre 2017 et 2019** avec -117 personnes. Les augmentations d'effectifs sont dues au recrutement de contrats CDD liés aux chantiers et plans d'action. On évolue de plus en plus vers un fonctionnement « projet » sans stabilisation du personnel et par conséquent des savoirs, dans un contexte de surcroît de travail où les changements se succèdent, avec une précarisation des connaissances professionnelles couplée aux changements d'outils, de collègues. **Le SNU** constate que **le personnel ne se stabilise pas** (arrivées-départs-cdd), ce qui engendre des difficultés sur les sollicitations des collectifs de travail, en terme de tutorat/ observation/ immersion. **Le SNU** constate une baisse de l'absentéisme mais qui semble due essentiellement à la baisse de congés maternité/paternité, ce qui pourrait s'expliquer par la pyramide des âges « vieillissante ». **Le SNU** constate toujours de longues périodes d'arrêts, mais aussi de plus en plus d'inaptitudes envisagées, qui sous-tendent des reprises de travail sans avoir forcément retrouvé sa pleine santé. Cela pose également la question de la charge de travail : **on résiste pour ne pas s'arrêter peu de temps, pour éviter le report sur des collègues ou sur soi à son retour, mais quand le corps craque c'est pour des durées plus longues.**

Sur les promotions, **le SNU constate une enveloppe qui ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins** pour les personnes éligibles, au sens conventionnel. Ceci engendrant perte de reconnaissance que l'on retrouve dans les baromètres internes. Les employés ont bénéficié de plus d'avancements que de primes ce qui est l'inverse chez les AMT et les Cadres.

L'évolution salariale entre hommes et femmes n'a évolué plus favorablement pour les femmes que pour la catégorie agent de maîtrise. Pour les 3 autres catégories (employés, techniciens, cadres) l'évolution a été plus favorable aux hommes. Le rattrapage salarial femmes/homme ne faisant pas l'objet d'une enveloppe spécifique mais étant dépendant de l'enveloppe des promotions, il y a encore du chemin à parcourir !

Le SNU a rendu un avis négatif.

Audio conférence, le 26 08 2021

Nous contacter : syndicat.snu-occitanie@pole-emploi.fr

 @SNUPEOCCITANIE

 @snupeoccitanie

 snu_pole_emploi_fsu_occitanie

www.snutefifu.fr/regions/snu-pole-emploi-occitanie